

[Please scroll down for the English version]

Le 16 décembre 2021

Ce courriel contient des informations importantes. Veuillez le lire jusqu'à la fin.

Bonjour,

Vous recevez ce courriel parce que vous avez communiqué avec notre cabinet dans le cadre de l'action collective intentée contre la Fédération des Caisses Desjardins du Québec en lien avec la fuite de renseignements personnels divulguée en juin 2019.

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'une entente de règlement est intervenue avec Desjardins dans le cadre de cette action collective. L'entente de règlement sera soumise à l'approbation de la Cour supérieure du Québec en 2022, à une date à être déterminée. Elle n'entrera en vigueur que si elle est approuvée par le tribunal.

- **À ce stade, aucune action de votre part n'est nécessaire afin d'être inclus dans l'action collective ou de pouvoir bénéficier de l'entente de règlement.**
- **Des avis seront publiés dans les prochains mois afin d'informer les membres du groupe des prochaines étapes dans le dossier, notamment quant à la façon de déposer une réclamation. Nous vous transmettrons aussi une copie de ces avis à la présente adresse courriel. Entre-temps, il n'est pas nécessaire pour vous de communiquer avec nous puisque nous n'avons pas d'information additionnelle à communiquer à ce stade.**

Si l'entente est approuvée, le total des compensations monétaires versées aux membres du groupe pourrait atteindre un montant maximal de **200 852 500 \$**. L'entente de règlement prévoit des indemnités :

- pour la perte de temps engendrée par la fuite des renseignements personnels;
- en cas de vol d'identité.

Elle prévoit de plus :

- le droit pour les membres du groupe qui n'y ont pas encore souscrit de s'abonner pour une période de 5 ans aux services de surveillance de crédit d'Équifax aux frais de Desjardins;
 - la prolongation pour une période d'au moins 5 ans des autres mesures de protection mises en place par Desjardins dans le contexte de la fuite des renseignements personnels.
- **Plus de détails vous seront communiqués dans les avis aux membres qui seront publiés au cours des prochains mois. D'ici là, vous pouvez obtenir des informations sur l'entente de règlement et la consulter sur le site Internet de RicePoint Administration Inc., l'entité que les parties demanderont au tribunal de nommer comme Administrateur des réclamations, en visitant le lien suivant: www.reglementdesjardins.com**
- **Vous pouvez aussi obtenir plus d'information sur l'entente de règlement en téléphonant au numéro sans frais suivant mis en place par RicePoint : 1-888-886-7164**

Toute notre équipe profite de la présente pour vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes.

L'Équipe Kugler Kandestin

December 16, 2021

This email contains important information. Please read it to the end.

Hello,

You are receiving this email because you contacted our firm in relation to the class action lawsuit filed against the Fédération des Caisses Desjardins du Québec in connection with the personal information breach disclosed in June 2019.

We are pleased to announce that a settlement agreement has been reached with Desjardins in this class action. The settlement agreement will be submitted to the Superior Court of Québec for approval in 2022, at a date to be determined. It will not come into effect unless it is approved by the Court.

- **At this stage, no action on your part is required to either be included in the class action or to benefit from the settlement agreement.**
- **Notices will be issued in the coming months to inform class members of the next steps in this case, including how to file a claim. We will also send you a copy of these notices to this email address. At this time, we do not have further information to provide.**

If the settlement agreement is approved, class members can obtain total compensation up to **\$200,852,500**. The settlement agreement provides compensation for:

- loss of time related to the personal information breach;
- identity theft.

The settlement agreement also provides:

- that all class members who have not yet registered for Equifax's credit monitoring service offered by Desjardins can register and will thus be able to obtain, at no cost, Equifax coverage for 5 years;
- the extension by at least 5 years of the other protective measures implemented by Desjardins following the breach.
- **More details will be communicated to you in the notices to class members that will be issued in the coming months. In the meantime, you can obtain information on the settlement agreement and consult it on the website set up by RicePoint Administration Inc., the entity that the parties will ask the court to appoint as the Claims Administrator, at the following link: www.desjardinssettlement.com**
- **You can also obtain information about the settlement by calling RicePoint's toll-free number at 1-888-886-7164.**

Our entire team would like to take this opportunity to wish you a very happy and healthy holiday season.

The Kugler Kandestin team